



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radio-France

Question écrite n° 1896

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les pratiques etonnantes de Radio Bleue, la radio nationale de la chanson francaise et des retraites, qui a lance une emission jeu a l'attention des clubs de retraites baptisee « L'ete indien ». Chaque semaine, deux clubs de retraites s'affrontaient amicalement en se posant mutuellement trois questions sur la vie de leur region, sur la chanson francaise ou tout autre sujet de culture generale. Qu'ils perdent ou qu'ils gagnent, ils emportaient de toute facon un superbe poste de radio. S'ils gagnaient, ils emportaient en plus 500 francs et jouaient la semaine suivante. Or, sur les six associations de retraites qui avaient participe a ces jeux l'hiver dernier, rares ont ete les clubs qui ont recu a ce jour les cadeaux promis. Montargis, classe premier, a recu un cheque de la Fondation de France de 3 000 francs et essayait de contacter les caisses de retraite qu'ils avaient pu noter lors de l'emission pour recuperer « les bons de sejour » promis. Cannes n'avait rien recu a la date du 5 mai malgre deux interventions telefoniques. Fletrange n'avait aucune nouvelle de Radio Bleue. Bourg-en-Bresse avait recu le 8 avril un cheque de 2 000 francs de la part de la Fondation Radio Bleue. Il lui demande ce qu'il entend faire : 1o afin que la Societe nationale de radiodiffusion et Radio Bleue tiennent leurs engagements vis-a-vis de ces clubs de retraites ; 2o pour reglementer la pratique de ces jeux radiophoniques de facon a proteger les candidats potentiels, a fortiori les retraites, contre de tels agissements indignes d'une societe nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Radio Bleue, la station thematique de Radio France destinee au personnes de plus de cinquante ans, a diffuse quotidiennement pendant deux ans une emission intitulee « L'Ete indien », jusqu'au debut de l'annee 1988. L'objet de cette emission etait de faire connaitre les actions des associations de personnes agees en faveur des jeunes, des retraites ou des pays du tiers monde. Chaque semaine, deux associations etaient en concurrence pour promouvoir leurs actions a l'occasion d'un jeu radiodiffuse a l'issue duquel des bourses etaient attribuees par la Fondation Radio Bleue, ainsi que des lots de participation. Soixante et un projets de solidarite ont ainsi obtenu une bourse pour un montant total de 270 000 francs. Les associations laureates du jeu ont ete gratifiees de la somme totale de 36 500 francs. Il convient en outre de noter que chaque association participante a recu, en cadeau, un poste de radio. Ces quelques donnees chiffrees permettent de souligner la complexite d'une telle operation, dont les mouvements des lots et des gains financiers requierent une gestion et un suivi constants. Les sommes d'argent devaient, pour leur part, suivre un circuit administratif qui ne permettait pas de les verser avant un certain delai. Il convient egalement de rappeler que de nombreuses autres emissions jeux existent sur Radio Bleue dotees, elles aussi, de nombreux lots. Dans ces conditions, il est difficile d'eviter que ne se produisent certains retards dans l'acheminement des lots. La station Radio Bleue s'est toujours efforcee de remedier dans les meilleurs delais a ces contretemps lorsqu'ils se presentaient. A ce jour, toutes les bourses, subventions et postes de radio ont ete envoyes aux associations de retraites ayant participe au jeu de « L'Ete indien ». En ce qui concerne les bons de sejour, il convient de noter que seules les trois associations finalistes du jeu pouvaient y pretendre.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1896

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2430